



Minute sécurité Travaux en hauteur – Points d'arrêt et standards de sécurité



La chute de hauteur est une cause majeure des accidents très graves voire mortels, aussi bien au niveau national que dans le groupe ArcelorMittal.

4 standards de sécurité doivent être mis en œuvre lors de travaux en hauteur ([AMF securite - Les 4 standards AMF travail en hauteur .pdf - Tous les documents](#)).

RAPPEL :

Dans les MOS, **3 cas nécessitent la rédaction d'un point d'arrêt** (vérification préalable des conditions de sécurité avant les travaux)

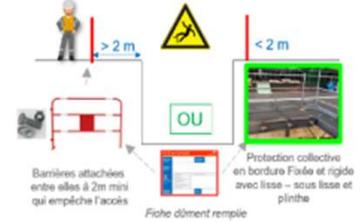
- Travail avec un harnais
- Mise en place d'une protection provisoire d'ouverture
- Travail avec autorisation de dépose de toute protection collective contre les chutes de hauteur (garde-corps, plancher, etc...)

POINT D'ARRÊT Sécurité N° _____			
Mesure à Contrôler :			
<input type="checkbox"/>	DD	Nom : _____ Tel : _____	Visa : _____ Date: _____
<input type="checkbox"/>	E.Ext (N2)	Nom : _____ Tel : _____	Visa : _____ Heure: _____

1 Garde – corps conforme



2 Sécurisation provisoire adaptée d'une ouverture



3 Accès provisoires sécurisés



4 Protection individuelle adaptée



Je retiens : J'utilise toujours les moyens de protection adaptés contre les chutes, en privilégiant une protection collective (standards 1, 2, 3), et je mets en œuvre les points d'arrêt des standards



Règle d'Or N°2
J'utilise tous les moyens de protection contre les chutes

